



BILAN ANNUEL

2025

Association Alliées pour la Justice Familiale (AJF)

Pôle Handicap et Seniors



Pôle Protection de l'enfance et lutte contre les violences conjugales



Ensemble pour des familles en sécurité et épanouies

SOMMAIRE

I. Bilan moral

- › Chiffres clés 2025
- › Perspectives et financements 2026

II. Rapport d'activité 2025

III. Bilan financier 2025

I. BILAN MORAL

1. Introduction

L'année 2025 a constitué une étape de consolidation pour l'association Alliées pour la Justice Familiale (AJF), créée en août 2024. Fidèle à ses valeurs de solidarité, de bienveillance, de respect de la dignité humaine, d'inclusion et de justice sociale, l'association a poursuivi son engagement auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes confrontées aux violences conjugales ou intrafamiliales.

Les actions ont reposé principalement sur la mobilisation des bénévoles et sur une démarche de proximité, avec une attention portée à l'écoute, au respect des choix des personnes et à leur orientation vers les ressources adaptées.

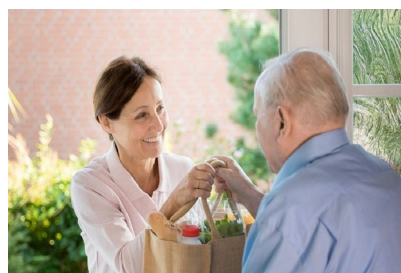
2. Une action de proximité au service des personnes

En 2025, AJF a proposé des accompagnements du quotidien et des moments de convivialité afin de contribuer au maintien du lien social. L'association a également soutenu des initiatives de solidarité matérielle, notamment la transmission d'un fauteuil roulant et d'un déambulateur à une autre bénéficiaire, ainsi que la préparation d'un futur service de raccommodage solidaire.

L'association a poursuivi ses actions de sensibilisation aux violences conjugales et intrafamiliales, en privilégiant l'écoute, l'information, l'accompagnement dans certaines démarches et l'orientation vers les structures compétentes. AJF n'a pas vocation à se substituer aux professionnels spécialisés, mais à faciliter l'accès aux ressources adaptées.



Lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap



Accompagnement aux courses

3. Mobilisation et visibilité

La création du site internet et des pages Facebook et TikTok a contribué à améliorer la visibilité de l'association et à faire connaître ses missions. AJF a également participé, avec d'autres associations, à une journée organisée le 8 mars 2025 à Fontenay-le-Fleury, consacrée à la reconstruction après les violences, aux témoignages et au bien-être des enfants.

4. Gestion et vigilance

Le bilan comptable communiqué pour l'exercice 2025 fait apparaître **1 442,06 €** de produits et **1 342,73 €** de charges, soit un excédent de **99,33 €**. Le rapport financier distinct présente les montants et devra être rapproché des pièces comptables.

5. Orientations

Pour la suite, AJF souhaite structurer ses actions autour de deux axes : l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, d'une part, et la prévention des violences conjugales et la protection des familles, d'autre part. Le développement des partenariats, la mobilisation des bénévoles, la recherche de financements et la mise en place du raccommodage solidaire restent des priorités.

CHIFFRES CLÉS 2025

Une année d'engagement et de proximité



Nos forces vives

En 2025, l'association AJF a pu compter sur l'engagement de **19 bénévoles mobilisés** dans différentes missions d'accompagnement, de soutien et de développement des actions de l'association, au service de **15 bénéficiaires accompagnés** selon leurs besoins et leur situation personnelle.

L'engagement de chaque bénévole contribue à renforcer les actions de proximité menées par l'association et à maintenir un accompagnement humain, bienveillant et adapté aux personnes accompagnées.



Merci à nos bénévoles pour leur dévouement et leur engagement solidaire

Des moments de lien social et de convivialité

Afin de rompre l'isolement et de favoriser le maintien du lien social, AJF a organisé **8 anniversaires surprises** au bénéfice de certaines personnes accompagnées. Ces moments conviviaux ont permis d'apporter de la joie, de créer du lien et de valoriser les personnes accompagnées.

Toutefois, l'association respecte les choix et les préférences de chacun : certaines personnes ne souhaitent pas célébrer leur anniversaire, ni être prises en photo, ou préfèrent rester discrètes sur ces événements. Les actions sont donc toujours proposées dans une démarche de respect, d'écoute et d'adaptation aux envies des bénéficiaires.



Anniversaire surprise : bénévoles réunis autour d'une bénéficiaire



Un moment de complicité



Flours et cadeau pour une bénéficiaire



L'équipe AJF venue fêter l'anniversaire à domicile

Accompagnement des personnes confrontées aux violences familiales

Dans le cadre de sa mission de protection et de soutien aux familles, AJF a également accompagné en 2025 des personnes confrontées à des situations de violences conjugales et familiales. Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche d'écoute, d'orientation et de soutien, en tenant compte de la confidentialité, de la sécurité des personnes et de leurs besoins spécifiques.

L'association poursuit son engagement pour favoriser l'accès aux ressources adaptées et contribuer à la reconstruction des personnes accompagnées.

PERSPECTIVES 2026

Structuration de l'association et développement de nouvelles actions

Afin de poursuivre son développement et de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées, l'association AJF prévoit de renforcer son organisation interne en mettant en place **deux pôles d'intervention**, avec la nomination de responsables de pôle :

Pôle Handicap et Seniors

Ce pôle aura pour objectif de renforcer l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment dans la lutte contre l'isolement, le maintien du lien social et l'aide dans les démarches du quotidien.

Dans ce cadre, AJF souhaite également accompagner ses bénéficiaires dans la vérification de leurs droits et de leur situation administrative, afin de les orienter vers les dispositifs et aides auxquels ils peuvent prétendre.

Pôle Protection de l'enfance et lutte contre les violences conjugales

Ce pôle aura pour vocation de développer les actions de sensibilisation, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des familles confrontées aux difficultés liées aux violences conjugales et aux situations pouvant affecter la protection et le bien-être des enfants.

Faciliter les déplacements des bénévoles

Dans le cadre du développement des interventions à domicile, AJF prévoit également d'engager des démarches auprès de la Police municipale afin d'étudier les possibilités d'accompagnement concernant le stationnement des bénévoles lors de leurs missions.

L'objectif est de rechercher une solution permettant de réduire les frais liés au stationnement (par exemple, un dispositif de stationnement gratuit ou adapté pour les interventions associatives) et de faciliter la mobilisation des bénévoles sur le terrain.

Ces projets s'inscrivent dans la volonté d'AJF de structurer durablement son fonctionnement, d'améliorer la qualité de son accompagnement et de renforcer son impact social auprès des bénéficiaires.

Un service de raccommodage solidaire gratuit



Dans le cadre de ses perspectives de développement, AJF souhaite mettre en place un service de raccommodage solidaire gratuit afin de répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap rencontrant des difficultés pour entretenir ou réparer leurs vêtements.

Le futur atelier de raccommodage solidaire

Cette action vise à favoriser le maintien de l'autonomie, à lutter contre l'isolement social et à permettre aux bénéficiaires de conserver une meilleure qualité de vie tout en réduisant les dépenses liées au renouvellement des vêtements. Au-delà de l'aspect pratique, ce projet représente également un espace de lien social et de solidarité intergénérationnelle, en valorisant les compétences des bénévoles et en créant des moments d'échange et de convivialité.

Recrutement et mobilisation des bénévoles

L'association AJF a renforcé son équipe de bénévoles grâce à la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr, qui a constitué un outil essentiel de mise en relation entre l'association et des personnes souhaitant s'engager dans des actions solidaires. Cette plateforme nous a permis de recruter près de **98 %** des bénévoles engagés au sein de l'association, en fonction des missions proposées et des besoins identifiés sur le terrain.

Dans le cadre de nos actions d'accompagnement, notamment celles réalisées au domicile des bénéficiaires, nous accordons une importance particulière à la sélection des bénévoles afin de garantir un accompagnement sécurisé et de qualité. Les personnes souhaitant rejoindre l'association sont invitées à présenter :

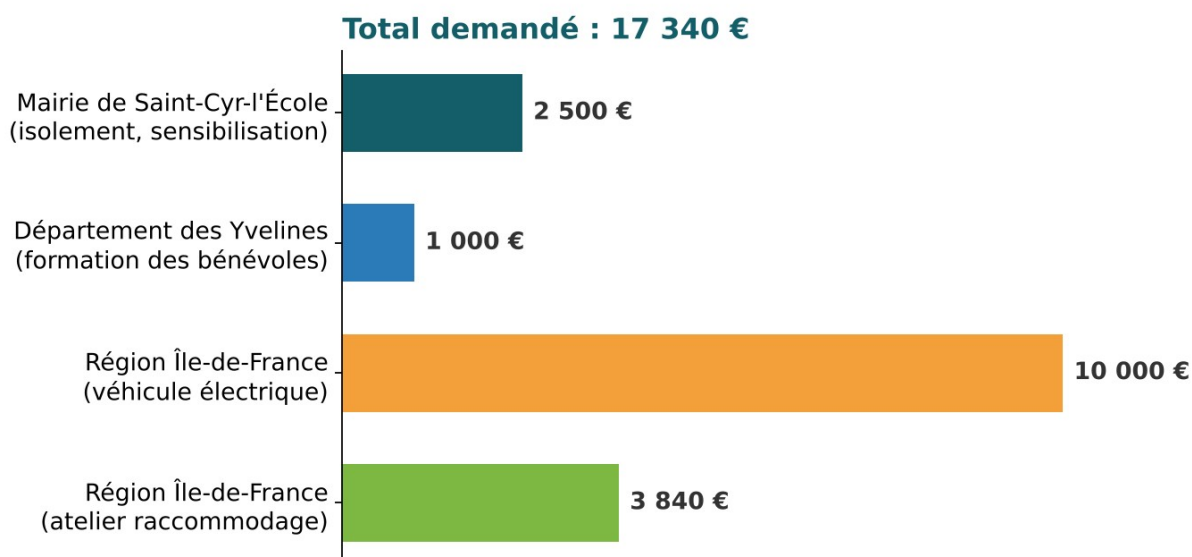
- leurs motivations et leurs disponibilités ;
- leur intérêt pour les missions proposées ;
- les éléments administratifs nécessaires à leur engagement associatif ;
- un casier judiciaire compatible avec les missions confiées lorsque celles-ci impliquent une intervention auprès de publics vulnérables.

Cette démarche permet à AJF de s'assurer que chaque bénévole partage les valeurs de l'association et respecte les principes de bienveillance, de confidentialité et de respect des personnes accompagnées. Grâce à cet engagement bénévole, l'association a pu développer ses actions de proximité et renforcer son accompagnement auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles accompagnées.

FINANCEMENTS 2026

Demandes de subventions et besoins de financement

N'ayant bénéficié d'aucune subvention à ce jour, et afin de poursuivre le développement de ses actions et de renforcer son accompagnement auprès des bénéficiaires, AJF a engagé des démarches de recherche de financements auprès de différents partenaires.



Mairie de Saint-Cyr-l'École : 2 500 €

- **1 000 €** pour les actions de lutte contre l'isolement, ainsi que pour l'acquisition du matériel nécessaire aux ateliers de raccommodage solidaire des vêtements ;
- **1 500 €** pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur les violences conjugales et intrafamiliales dans l'espace public, comprenant notamment l'achat de supports et matériels de sensibilisation, ainsi que l'organisation d'événements lors des journées de mobilisation telles que le 8 mars (Journée internationale des droits des femmes) et le 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

Département des Yvelines – formation des bénévoles : 1 000 €

Cette aide permettra de financer :

- des formations aux gestes de premiers secours ;
- des formations à la prévention des violences : sensibilisation et prévention des violences faites aux femmes et aux enfants, écoute, accueil et orientation des personnes victimes, compréhension des violences et accompagnement des victimes dans leur parcours.

L'objectif est de renforcer les compétences des bénévoles afin de garantir un accompagnement plus sécurisé et de meilleure qualité.

Région Île-de-France – véhicule associatif : 10 000 €

Cette demande concerne le financement, à hauteur de 50 %, de l'acquisition d'un véhicule électrique associatif dont le coût total est estimé à 20 000 €. Les 50 % restants, soit 10 000 €, seront financés par des dons et des contributions de partenaires. Ce véhicule facilitera les déplacements liés aux missions d'accompagnement et au développement des actions de proximité, notamment :

- l'accompagnement aux courses ;
- les déplacements médicaux ;
- les sorties et le maintien du lien social (cinéma, activités culturelles ou de loisirs) ;

- les autres déplacements nécessaires au soutien des bénéficiaires.

Région Île-de-France – atelier de raccommodage : 3 840 €

Cette demande vise l'acquisition de matériel pour développer l'activité de raccommodage solidaire, notamment :

- l'achat de trois machines à coudre ;
- l'acquisition des fournitures et équipements nécessaires aux travaux de couture et de réparation des vêtements réalisés par les bénévoles.

Ces financements permettront à AJF de consolider ses actions, de professionnaliser l'engagement bénévole et de développer des services de proximité répondant aux besoins des personnes accompagnées.

Événements prévus en 2026

En 2026, **Alliées pour la Justice Familiale (AJF)** prévoit et organise plusieurs événements de sensibilisation et de mobilisation autour de l'égalité, du bien-être des enfants et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

8 mars 2026 — Journée internationale des droits des femmes

Une journée réunissant des **professionnels et des intervenants spécialisés**, ainsi que des **ateliers destinés aux enfants**, autour de l'égalité et du bien-être, en mettant en valeur les femmes.

25 novembre 2026 — Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Une journée dédiée à la **sensibilisation et à la lutte contre les violences faites aux femmes**, avec des professionnels, des temps d'échange et des actions visant à mieux informer et accompagner les victimes.

Conditions d'adhésion

Toute personne souhaitant rejoindre l'association peut adhérer avec une cotisation annuelle d'un **montant minimum de 1 euro**. Chaque adhérent peut, s'il le souhaite, contribuer au-delà de ce montant afin de soutenir davantage les actions et les projets d'AJF. Cette adhésion permet de participer à la vie associative et de contribuer au développement des initiatives portées par l'association, conformément à ses valeurs et à ses objectifs.

En conclusion

L'année 2025 marque une étape importante dans le développement de l'association **Alliées pour la Justice Familiale**. Grâce à l'engagement de ses bénévoles, au soutien de ses adhérents et à la confiance de ses partenaires, l'association a pu accompagner de nombreuses personnes vulnérables et développer des actions concrètes en faveur de la solidarité, de l'inclusion et de la justice familiale.

L'association poursuivra en 2026 son action avec la volonté de renforcer son impact social, d'étendre ses partenariats et de répondre toujours davantage aux besoins des personnes accompagnées.

Je remercie les bénévoles, les adhérents et toutes les personnes qui contribuent, par leur engagement ou leur disponibilité, au développement de l'association et à la réalisation de ses missions.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 1er juillet 2026

La Présidente

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

L'association **Alliées pour la Justice Familiale**, créée en août 2024, œuvre en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ainsi que pour la sensibilisation contre les violences conjugales (protection des enfants, écoute et orientation...). Elle agit dans un esprit de solidarité, de bienveillance, de respect de la dignité humaine, d'inclusion et de justice sociale.

Ses actions reposent principalement sur l'engagement de ses bénévoles, qui accompagnent les personnes les plus vulnérables dans leur quotidien et favorisent le maintien du lien social à domicile.

II-1. Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Au cours de l'année 2025, l'association a développé un accompagnement de proximité destiné aux personnes âgées isolées et aux personnes en situation de handicap. Les bénévoles ont assuré :

- l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne ;
- l'accompagnement lors des rendez-vous médicaux ;
- une présence régulière afin de lutter contre l'isolement ;
- des promenades et activités favorisant le maintien du lien social.

Ces interventions ont permis d'apporter un soutien concret aux bénéficiaires tout en renforçant leur autonomie et leur qualité de vie.

6

personnes âgées accompagnées

2

personnes en situation de handicap
(dont 1 personne âgée)

7

personnes distinctes accompagnées
au total



Une promenade avec un bénévole



Une pause au parc lors d'une promenade



Accompagnement au cimetière

II-2. Actions de solidarité matérielle

L'association a également favorisé le réemploi de matériel destiné aux personnes vulnérables. Parmi les actions réalisées :

- un fauteuil roulant et un déambulateur reçus par une bénéficiaire ont été transmis à une autre ;
- du matériel de raccommodage a été reçu en don afin de préparer la mise en place d'un futur atelier solidaire.

Ces initiatives illustrent l'engagement de l'association en faveur d'une économie solidaire et responsable.

II-3. Accompagnement des victimes de violences

L'association a poursuivi son engagement auprès des victimes de violences familiales et conjugales. Les bénévoles ont assuré :

- une écoute bienveillante ;
- une sensibilisation sur les réseaux sociaux ;
- un accompagnement lors des démarches administratives ;
- une aide au dépôt de plainte lorsque cela était nécessaire ;
- l'orientation vers les structures spécialisées compétentes.

Ces actions visent à permettre aux victimes de retrouver leurs droits, leur sécurité et leur autonomie.



Briser le silence sur les violences conjugales



Les violences prennent de multiples formes

Victime ou témoin de violences ? Appelez le **3919** (gratuit, anonyme, 24h/24 et 7j/7). En cas d'urgence, composez le **17**.

II-4. Développement des outils de communication

Durant l'année 2025, l'association a conçu et mis en ligne son site internet (www.allieesjusticefamiliale.org) afin de mieux faire connaître ses missions, de faciliter les prises de contact avec les bénéficiaires et de valoriser les actions réalisées.

Une page TikTok ainsi qu'une page Facebook ont également été créées afin de développer la communication de l'association et de sensibiliser le public aux différentes thématiques liées à ses missions. La mise en place d'autres plateformes de communication, notamment LinkedIn, est actuellement en cours.

Ces outils constituent un levier important pour développer la visibilité de l'association, renforcer sa présence sur le numérique et élargir son réseau de partenaires.



Le stand AJF au forum des associations



Nos bénévoles à la rencontre du public

II-5. Développement des partenariats et relations institutionnelles

AJF a poursuivi son ouverture vers les acteurs institutionnels et associatifs du territoire afin de renforcer son réseau, mieux orienter les personnes accompagnées et développer des actions complémentaires. Dans cette dynamique, l'association a engagé des démarches de rapprochement avec plusieurs structures locales et partenaires potentiels, notamment :

- **les CCAS de Saint-Cyr-l'École et de Villepreux**, avec une prise de contact et une démarche de rencontre afin d'identifier les possibilités de collaboration autour de l'accompagnement des personnes fragilisées, notamment les seniors et les personnes en situation de handicap ;
- **Autonomie 78** dans les Yvelines, afin de mieux connaître les dispositifs existants et faciliter l'orientation des bénéficiaires vers les services adaptés. AJF s'est également inscrite sur **Ma Boussole Aidants**, plateforme dédiée à l'information et à l'orientation des proches aidants ;
- **les associations engagées dans la lutte contre l'isolement et la solidarité**, notamment avec une démarche de rapprochement auprès des **Petits Frères des Pauvres**, afin d'échanger sur les bonnes pratiques et envisager des collaborations.

L'association souhaite poursuivre cette dynamique en élargissant progressivement son réseau de partenaires institutionnels, associatifs et professionnels afin de renforcer son impact social sur le territoire.

Engagement dans la lutte contre les violences conjugales et la protection des familles

Dans le cadre de son engagement auprès des personnes confrontées aux violences conjugales et intrafamiliales, AJF a engagé une démarche d'adhésion auprès du **Centre Hubertine Auclert**. Cette démarche vise à renforcer les compétences de l'association, bénéficier de ressources spécialisées, développer son réseau d'acteurs engagés dans la prévention des violences et améliorer l'accompagnement proposé aux personnes concernées.

AJF souhaite ainsi inscrire son action dans une démarche de professionnalisation, de coopération et de complémentarité avec les dispositifs existants.



Kit d'affiches « L'égalité professionnelle, ça se travaille ! » – Centre Hubertine Auclert et Région Île-de-France, 2018. Les chiffres cités sur les affiches datent de 2018.

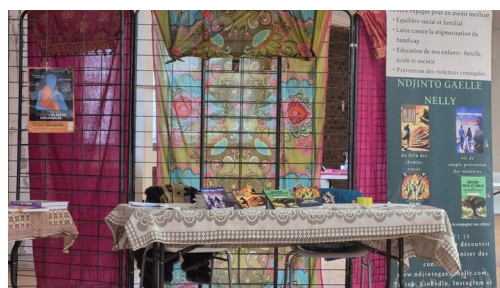
II-6. Organisation d'événements

En collaboration avec d'autres associations, Alliées pour la Justice Familiale (AJF) a participé à l'organisation, le 8 mars 2025 à Fontenay-le-Fleury, d'une journée dédiée à la reconstruction après une situation de violences. Cette journée a notamment été marquée par :

- une table ronde sur la reconstruction après les violences et le chemin vers la résilience ;
- un atelier destiné aux enfants autour du bien-être et de l'expression des émotions ;
- des échanges et témoignages de femmes exerçant dans des secteurs techniques, notamment l'informatique et les sapeurs-pompiers ;
- des témoignages et échanges d'expériences visant à encourager les femmes à dépasser les situations difficiles et à reprendre confiance en elles ;
- diverses activités de sensibilisation et de partage.



Table ronde et témoignages



Stand des ouvrages de notre fondatrice



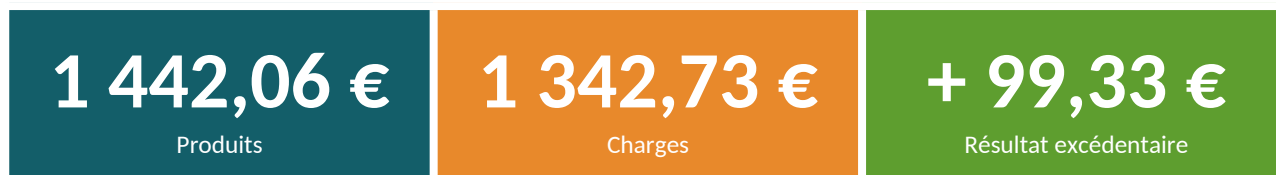
Un temps d'échange avec le public



Un moment musical et convivial

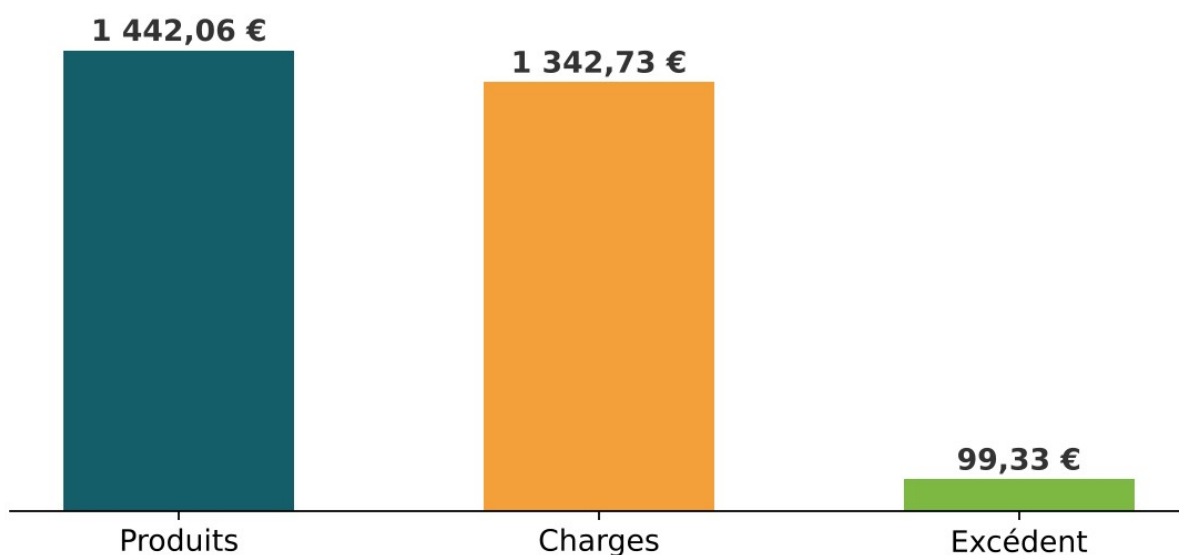
III. BILAN FINANCIER 2025

L'exercice 2025 fait apparaître une gestion saine et rigoureuse.



L'association ne présente aucune dette. L'excédent est affecté aux réserves afin de soutenir le développement des projets futurs.

Nos ressources



Les ressources de l'association proviennent principalement des cotisations, des dons et du remboursement des dépenses engagées par les bénévoles dans le cadre des actions d'accompagnement.

Nature des dépenses

- **Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre des accompagnements**, tels que les déplacements pour les visites au cimetière, les rendez-vous médicaux, les promenades et les autres activités destinées à maintenir le lien social et à favoriser le bien-être des bénéficiaires. Lorsque ces frais sont avancés personnellement par les bénévoles, l'association peut procéder à leur remboursement, sur présentation des justificatifs et conformément à ses moyens financiers.
- **Les dépenses liées aux courses pour les bénéficiaires** : les bénévoles peuvent avancer le montant des achats nécessaires pour le compte des personnes accompagnées. Les sommes correspondantes sont ensuite remboursées à l'association par les bénéficiaires, notamment par virement bancaire ou par chèque. Ces montants correspondent à des avances de frais et doivent être distingués des dépenses propres de l'association.
- **Les frais de déplacement et de carburant des bénévoles**, lorsqu'ils sont engagés dans le cadre des missions réalisées pour l'association et selon les modalités de remboursement retenues par celle-ci.
- **Les achats de matériel et de fournitures destinés aux bénéficiaires**, ainsi que les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des activités et des actions de solidarité.
- **Les frais de fonctionnement de l'association**, notamment les dépenses liées à son organisation et à la réalisation de ses missions, ainsi que les frais de formation destinés à renforcer les compétences des bénévoles.

Ces dépenses et remboursements sont réalisés dans le cadre des activités de l'association et doivent pouvoir être justifiés par les pièces comptables correspondantes.

Le Trésorier

Alain Désiré NDJINTO



Alliées pour la Justice Familiale

Hôtel de Ville de Saint-Cyr-l'École – Square de l'Hôtel de Ville – 78210 Saint-Cyr-l'École
07 51 48 71 19 / 07 58 48 85 80 – www.allieesjusticefamiliale.org
N° RNA W784011433 – N° SIREN 932 412 315

Crédits images et sources

Photos des actions, des anniversaires et des bénévoles : association AJF. Les informations personnelles visibles sur certaines photos ont été retirées par recadrage.
Photos de couverture : banques d'images libres de droits (Unsplash, Pexels), sélectionnées en octobre 2026. Photos d'illustration (accompagnement aux courses, handicap, violences) : banques d'images libres de droits (Pexels, Pixabay), reprises du site www.allieesjusticefamiliale.org.
Illustrations « Les violences prennent de multiples formes » et atelier de raccommodage : images générées par intelligence artificielle.
Affiches « L'égalité professionnelle, ça se travaille ! » : Centre Hubertine Auclert et Région Île-de-France, kit publié en 2018 (chiffres de 2018).
Chiffres d'activité et données financières : bilan de l'association pour l'exercice 2025, arrêté le 1er juillet 2026.